Procréation assistée Canada

Budget des dépenses 2009-2010

Partie III : Rapport sur les plans et les priorités

Table des matières

Message de la ministre 1

Message de la présidente 2

Aperçu du portefeuille de la Santé 3

Section I – Aperçu de l'Agence 4
1.1 Information sommaire 4
Raison d'être 4
Responsabilités 4
Résultat stratégique 5
Architecture des activités de programme 5
1.2 Résumé de la planification 5
Ressources financières 5
Ressources humaines 5
Tableau Aperçu 6
Contribution des priorités aux résultats stratégiques 7
Analyse des risques 8
Profil des dépenses 8
Postes votés et postes législatifs 10

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique 11
2.1 Résultat stratégique 11
2.1.1 Activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire aux technologies de procréation assistée 11
Résumé de l'activité de programme 12
Points saillants de la planification 12
Avantages pour les Canadiens 13
2.1.2 Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée 13
Résumé de l'activité de programme 14
Points saillants de la planification 14
Avantages pour les Canadiens 15
2.1.3 Activité de programme : Services internes 15
Résumé de l'activité de programme 15
Points saillants de la planification 16

Message de la ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de Procréation assistée Canada (PAC) pour 2009-2010, lequel met en évidence les progrès réalisés par l'Agence pour garantir que les dons de vie rendus possibles par l'utilisation des technologies de procréation aient lieu de manière sûre, saine et digne.

PAC a été créée pour protéger et promouvoir les droits et intérêts des Canadiens qui utilisent les technologies de procréation assistée ou qui en sont nés et pour favoriser l'application de principes éthiques dans le cadre de l'utilisation et du développement de ces technologies. Outre qu'elle est l'Agence fédérale de réglementation chargée de superviser les activités liées à la procréation assistée et à la recherche connexe, PAC est également un centre d'expertise et un carrefour d'information sur la procréation assistée pour les responsables des politiques, les professionnels de la santé et les Canadiens.

PAC a réussi de grandes réalisations au cours de sa brève existence. En effet, l'Agence s'occupe activement d'établir les systèmes et processus nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation afin de bâtir leur famille. Elle continue de créer des réseaux, de concert avec des intervenants clés en matière de procréation assistée, tant à l'échelle du pays que dans le monde entier. PAC consulte un large éventail d'intervenants et collabore avec eux pour accroître la participation de tous les Canadiens ayant un intérêt dans cette question et leur donner l'occasion de s'exprimer.

Le travail de PAC est essentiel aux milliers de Canadiens de tous les coins du pays qui ont besoin d'aide pour avoir les enfants qu'ils désirent.

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de PAC pour 2009-2010, dans lequel les plans à mettre en œuvre pour réaliser cet important travail sont mis en évidence. L'Agence agira sur plusieurs fronts de façon à remplir le mandat de PAC, qui consiste à protéger la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens qui bâtissent leur famille grâce aux techniques de procréation assistée.

L'honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Message de la présidente

Je suis fière des progrès remarquables réalisés par notre équipe dévouée au cours de la brève période qui a suivi le début des activités de Procréation assistée Canada (PAC), en février 2007. Ces réussites sont en majeure partie le résultat du dur labeur de notre puissante équipe centrale, qui a établi les fondations de notre organisme ainsi que de l'énergie et de l'enthousiasme de nouvelles recrues de talent que nous avons ajoutées à notre liste au cours de l'an dernier. Nous devons féliciter également nos intervenants, qui ont partagé leurs points de vue et leurs idées au moment où nous établissions les systèmes et processus nécessaires à l'application des règlements une fois qu'ils entreront en vigueur.

Dès le début, nous avons reconnu qu'il fallait travailler avec les collectivités que nous desservons pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations et pour aider l'Agence à établir le régime de réglementation de façon ouverte, transparente, sensible et respectueuse. Nous avons également toujours considéré l'importance et l'avantage de la collaboration pour la progression vers l'atteinte des buts communs.

Notre engagement auprès des intervenants a mis en évidence le caractère crucial du rôle de l'Agence : protéger la santé, la sécurité, la dignité et les droits des individus qui recourent aux technologies de procréation et des enfants qui en sont issus.

La procréation assistée a des conséquences profondes non seulement pour les familles directement touchées par ces techniques, mais aussi pour toute la société. Reconnaissant ce principe, nous continuerons au cours des prochaines années à approcher nos intervenants et tous les Canadiens, à les sensibiliser aux exigences de la *Loi sur la procréation assistée* et aux responsabilités réglementaires qui en découlent et qui nous incombent. PAC fournira de l'information au public en utilisant divers outils de diffusion d'information, en particulier le site Web.

Nous tenterons d'obtenir les commentaires de nos intervenants au sujet de l'application des règlements et d'identifier les domaines de préoccupation mutuelle où la collaboration peut mener aux progrès et à la résolution des problèmes. L'Agence continuera à répondre aux préoccupations portées à son attention concernant les infractions possibles à la Loi et à prendre les mesures appropriées pour assurer la conformité. PAC collaborera également avec le milieu médical et d'autres intervenants pour cerner des stratégies qui permettront de tenir compte des préoccupations touchant les répercussions des techniques de procréation assistée (TPA) et des naissances multiples, en plus de maintenir et renforcer ses liens avec la collective internationale des TPA.

J'ai confiance que nous continuerons à consolider nos réalisations et à renforcer notre capacité au cours des trois prochaines années durant lesquelles nous poursuivrons l'établissement de PAC.

D^re^ Elinor Wilson, présidente
Procréation assistée Canada

Aperçu du portefeuille de la Santé

La ministre de la Santé a pour responsabilité le maintien et l'amélioration de la santé des Canadiens. Elle est appuyée dans ces efforts par le portefeuille de la Santé, qui est composé de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada, des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et de Procréation assistée Canada. Chaque membre du Portefeuille prépare son propre Rapport sur les plans et les priorités.

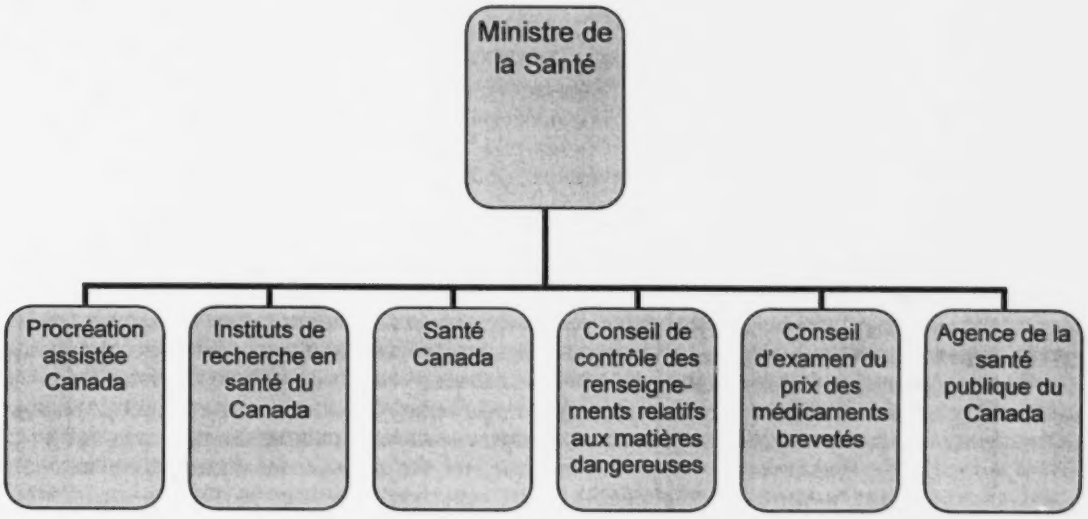

Section I – Aperçu de l'Agence

1.1 Information sommaire

Raison d'être

Procréation assistée Canada (PAC) a été constituée en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des personnes qui utilisent les technologies de procréation assistée ou qui en sont nées. Elle interdit en outre des méthodes inacceptables comme le clonage humain, la sélection du sexe ou la commercialisation des capacités de reproduction humaine et impose des contrôles à la recherche en matière de procréation assistée. L'Agence est responsable de la délivrance et de l'examen des autorisations, de l'établissement et de la gestion d'un registre de renseignements sur la santé et d'un système de surveillance de la santé ainsi que de la réalisation d'inspections et d'activités visant à vérifier et à assurer la conformité relativement aux activités réglementées en vertu de la Loi. L'Agence est également un centre d'expertise et d'information sur la procréation assistée pour les responsables des politiques, les professionnels de la santé et les Canadiens.

Responsabilités

Procréation assistée Canada (PAC) est l'agence de réglementation fédérale chargée de protéger et de promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des personnes qui utilisent les technologies de procréation assistée ou qui en sont nées.

PAC a également la responsabilité de favoriser un environnement dans lequel on applique des principes éthiques à toutes les questions liées à la procréation assistée, tout en rendant possible des progrès scientifiques qui profitent aux Canadiens.

Le mandat et les responsabilités de PAC sont stipulés dans la *Loi sur la procréation assistée*. Ses principales responsabilités comprennent :

- Mettre en œuvre et administrer un cadre d'autorisation pour les activités réglementées, y compris les procédures de procréation assistée et la recherche connexe;
- Élaborer une stratégie d'inspection qui assurera la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements;
- Créer et maintenir un registre national de renseignements personnels sur la santé lié à la procréation assistée, qui pourra devenir un élément clé d'une stratégie plus globale de surveillance de la santé liée au domaine;
- Devenir un centre d'expertise sur la procréation assistée en recueillant et en diffusant de l'information publique;
- Communiquer avec les intervenants et les engager relativement aux questions de procréation assistée;
- Fournir des conseils au ministre de la Santé sur les questions de procréation assistée.

Résultat stratégique

Pour procéder efficacement à la réalisation de son mandat, l'Agence vise à obtenir le résultat stratégique suivant :

> Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques liés aux technologies de procréation assistée.

Architecture des activités de programme

Le diagramme ci-dessous illustre le cadre complet d'activités de programme de Procréation assistée Canada, lequel résume la progression de l'Agence vers ce résultat stratégique et y contribue.

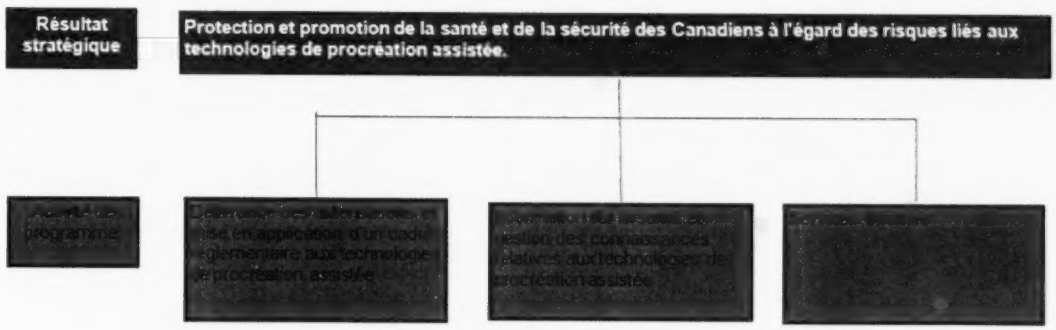

1.2 Résumé de la planification

Ressources financières

Ressources financières	2009-2010	2010-2011	2011-2012
(en millions $)	10,5	10,5	10,5

Le tableau ci-dessus résume les dépenses totales prévues pour Procréation assistée Canada au cours des trois prochains exercices financiers.

Ressources humaines

Ressources humaines	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Équivalents temps plein (ETP)	44	44	44

Le tableau ci-dessus résume les ressources humaines totales prévues pour Procréation assistée Canada au cours des trois prochains exercices financiers.

Tableau Aperçu

Résultat stratégique: Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques associés à la procréation assistée.

Indicateur de rendement	Cibles
À mesure que les règlements entrent en vigueur, élaborer des lignes directrices opérationnelles pour administrer la *Loi sur la procréation assistée* et ses règlements associés.	**Avant que les règlements n'entrent en vigueur :** - Réaliser le travail de base nécessaire pour mettre en œuvre un cadre d'autorisation pour les activités réglementées et constituer un registre de renseignements personnels sur la santé - Élaborer une stratégie d'inspection afin de garantir la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements - Élaborer et mettre en œuvre progressivement une stratégie de sensibilisation des intervenants et un plan de diffusion d'information

Activité de programme	Résultats attendus	Dépenses projetées (en millions $)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	
Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les technologies de procréation assistée	Un cadre d'autorisation et d'inspection efficace et efficient. Des intervenants bien informés et engagés.	4,2	4,2	4,2	Des Canadiens en santé
Information sur la santé et gestion des connaissances sur les technologies de procréation assistée	Un registre de renseignements personnels sur la santé intégré à un éventuel réseau de surveillance de la procréation assistée. Les responsables des politiques, les professionnels de la santé, patients et les enfants issus de la procréation assistée et chercheurs ainsi que le public canadien ont accès à l'information sur la procréation assistée.	2,6	2,6	2,6	Des Canadiens en santé
Services internes	Prestation de services de qualité, efficaces sur le plan des coûts et opportuns à l'appui des activités de programme 1 et 2	3,7	3,7	3,7	Des Canadiens en santé
Total pour le RS 1		10,5	10,5	10,5	

Contribution des priorités aux résultats stratégiques

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Contribuer à l'élaboration des règlements sur la procréation assistée par Santé Canada	Engagement préalable	RS 1	Santé Canada est en train d'élaborer en vertu de la *Loi sur la procréation assistée* des règlements dont l'application sera assurée par PAC. L'Agence contribue activement au processus d'élaboration de règlements par Santé Canada, lequel fournira le cadre réglementaire pour l'accomplissement du mandat de PAC.
Accroître la sensibilisation des Canadiens et des professionnels de la santé au sujet de la procréation assistée et du rôle de l'Agence	Engagement préalable	RS 1	Par ses activités de sensibilisation, d'éducation et de communications, Procréation assistée Canada (PAC) accroîtra la connaissance de son mandat et la compréhension de la Loi et de ses règlements. Par le biais de son site Web et de documents écrits, PAC informera les Canadiens au sujet de la procréation assistée.
Établir, au sein de PAC, la capacité d'appliquer les règlements (une fois qu'ils seront élaborés)	Engagement préalable	RS 1	L'Agence est en train de mettre en place les systèmes et processus nécessaires pour pouvoir appliquer les règlements en cours d'élaboration par Santé Canada, en particulier en ce qui a trait à la délivrance des autorisations, aux inspections et à la création d'un registre de renseignements personnels sur la santé.

Priorités de gestion	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description
Gestion interne	Nouvelle	RS 1	L'Agence élaborera et intégrera ses instruments de planification et de préparation de rapports, notamment la planification stratégique du Conseil d'administration, la planification des activités et des ressources humaines intégrée à l'échelle de l'Agence et la préparation de rapports connexes. La planification et la préparation de rapports seront harmonisées avec l'architecture des activités de programme et mettront l'accent sur la mesure du rendement et la collecte de données.
Ressources humaines	Nouvelle	RS 1	En tant que nouvelle agence, PAC est en train de se doter de capacités dans les domaines spécifiques nécessaires à l'administration des règlements ainsi que des processus et systèmes qui l'aideront à assumer ce rôle. La principale capacité a été établie, mais à mesure que l'Agence évoluera, elle devra attirer des ressources additionnelles qualifiées dans des domaines spécialisés tels que la protection des renseignements personnels, la maintenance des systèmes, l'inspection, la délivrance d'autorisations, les communications, etc.
Gestion des risques	Nouvelle	RS 1	Afin de gérer ses principaux risques, l'Agence est en train de mettre sur pied un cadre global et provisoire de gestion des risques. Cela comprend l'élaboration et l'application d'un processus continu de surveillance, de préparation de rapports et de mise à jour du cadre de gestion des risques. Ce dernier sera examiné et mis à jour une fois que les règlements entreront en vigueur.

Analyse des risques

PAC surveille et gère activement ses risques depuis que l'Agence a été créée. Récemment, elle a entrepris un examen systématique de ses risques afin de documenter entièrement ses plans visant à les gérer et d'intégrer dans son cycle de planification un processus de surveillance et de préparation de rapports sur ces risques. Ce processus servira de cadre global et provisoire de gestion des risques, lequel sera mis à jour et révisé au moment où le cadre réglementaire complet sera mis en œuvre.

Peu de domaines changent plus rapidement que la procréation assistée. Chaque innovation technologique entraîne des conséquences de santé, éthiques, sociales et économiques. PAC est en train de mettre en place les ressources et les mécanismes qui lui permettront, dans ce contexte en évolution rapide, de se tenir au courant tant des progrès scientifiques que des progrès à l'échelle internationale. Le comité consultatif scientifique récemment créé, qui rassemble des experts reconnus de ce domaine, constitue l'un de ces mécanismes.

En tant que nouvelle agence, PAC doit relever le défi qui consiste à mettre en place l'infrastructure (c.à.d. les politiques, procédures et systèmes) requise pour gérer avec efficacité et efficience ses activités, en plus des systèmes spécialisés qui seront nécessaires pour mettre en œuvre le processus de réglementation une fois que les règlements seront en vigueur. L'Agence est en train de mettre en œuvre un cadre de gestion de l'information qui assurera la continuité et la sauvegarde de toute son information, actuellement et lorsque ses activités seront transférées à l'administration centrale, à Vancouver. La création des importants systèmes requis pour administrer les règlements et le registre de renseignements personnels sur la santé progresse étape par étape et de façon modulaire, grâce à l'utilisation de pratiques exemplaires qui garantissent l'harmonisation avec les règlements que Santé Canada est en train d'élaborer. L'Agence fait appel à des ressources spécialisées pour faire en sorte que les renseignements médicaux personnels que l'Agence finira par recueillir seront analysés et sauvegardés de façon appropriée.

PAC a reconnu dès le début l'importance de travailler en collaboration avec divers groupes d'intervenants pour la réalisation de son mandat. L'Agence est en train d'élaborer une stratégie complète de sensibilisation des intervenants qui tirera avantage des efforts fructueux qu'elle a déployés jusqu'à présent dans le but d'identifier des intervenants et de garantir leur engagement approprié. La promotion de la sensibilisation et de la compréhension du public et des intervenants sera un élément clé pour l'atteinte des objectifs de l'Agence.

La planification des ressources de l'Agence pose un défi, car celle-ci doit tenir compte de l'achèvement de l'établissement de l'organisation, du moment prévu de mise en vigueur des règlements et des plans de déménagement futur des activités à Vancouver. Des postes clés ont été comblés par des employés nommés pour des périodes indéterminées, et les plans intégrés d'activité et de gestion des ressources humaines sont examinés et mis à jour régulièrement.

Profil des dépenses

Pour l'exercice financier 2009-2010, Procréation assistée Canada prévoit dépenser 10,5 millions de dollars afin d'obtenir les résultats attendus de ses activités de programme et de contribuer à l'atteinte de ses résultats stratégiques.

La figure ci-dessous illustre la tendance des dépenses de Procréation assistée Canada pour la période allant de 2006-2007 à 2011-2012.

Tendances des dépenses du PAC

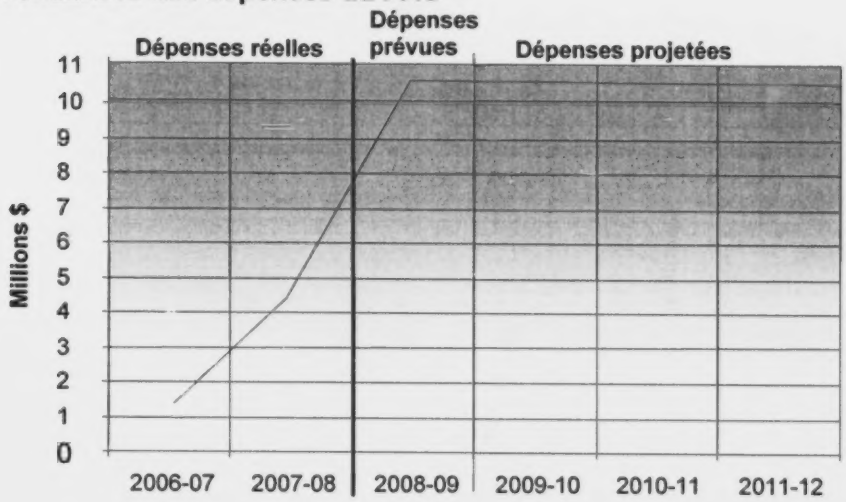

Pour les périodes allant de 2006-2007 à 2008-2009, le total des dépenses inclut l'ensemble des crédits parlementaires: Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses, crédit 15 du Conseil du Trésor. Il comprend en outre des ajustements reportés. Pour les périodes allant de 2009-2010 à 2011-2012, le total des dépenses correspond aux dépenses projetées. On ne connaît pas actuellement les fonds supplémentaires et les ajustements reportés; ceux-ci ne se reflètent donc pas dans les chiffres.

PAC a entrepris ses activités en février 2007 et a dépensé au total durant ses premiers mois d'existence, en 2006-2007, la somme de 134 000 $.

De 2007-2008 à 2008-2009, les dépenses de PAC ont augmenté à mesure que l'Agence était aménagée, que du personnel était embauché et que l'infrastructure nécessaire pour remplir son mandat était mise en place. En 2009-2010 et au-delà, l'Agence continuera de surveiller et d'assurer la conformité avec le cadre législatif et réglementaire de la procréation assistée, à mesure qu'elle augmentera sa capacité à protéger et à promouvoir la santé et la sécurité des donneurs, des patients et des enfants issus des technologies de procréation assistée. Par conséquent, on continuera à mettre l'accent sur l'affectation des ressources et la préparation des systèmes pour qu'ils soient conformes à la réglementation une fois celle-ci en vigueur. À ce moment-là, les dépenses de l'Agence seront davantage axées sur les activités liées à la réalisation de son mandat en matière de réglementation.

La figure ci-dessous montre l'attribution des fonds de PAC par activité de programme pour 2009-2010.

Attribution des fonds par activité de programme pour 2009-2010

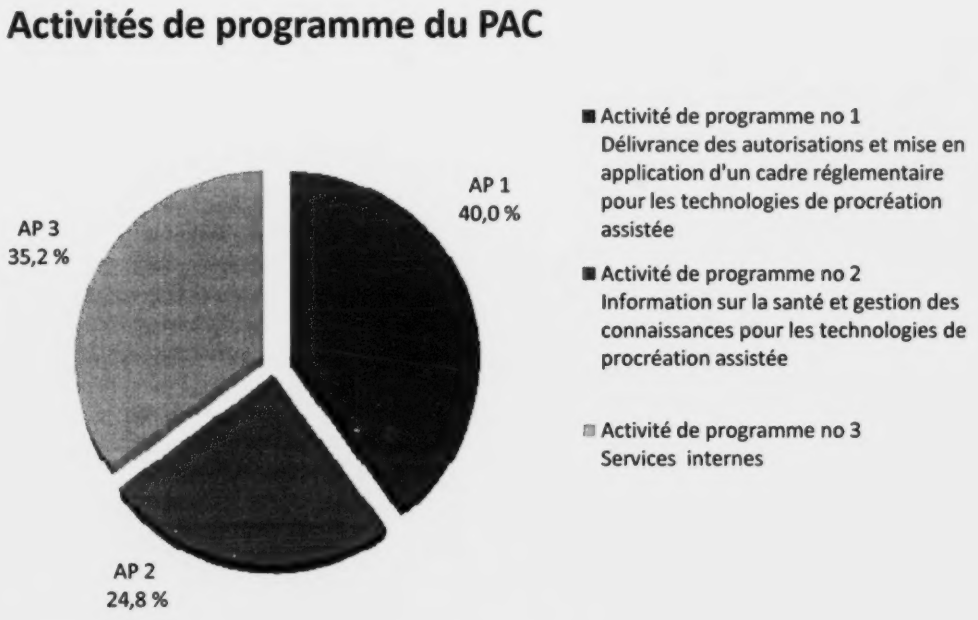

Postes votés et postes législatifs

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont les ressources ont été approuvées par le Parlement et montre les changements dans les ressources provenant du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations ainsi que la façon dont ces fonds ont été dépensés.

Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2008-2009 (en millions $)	Budget principal des dépenses 2009-2010 (en millions $)
15	Dépenses de fonctionnement	11,8	9,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,6	0,6
	Total	12,4*	10,5

*Nota : Les dépenses de cet exercice sont plus élevées que pour 2009-2010 en raison du report de fonds provenant d'exercices antérieurs.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

2.1 Résultat stratégique

Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques liés aux technologies de procréation assistée.

La partie qui suit décrit les activités de programme de Procréation assistée Canada (PAC) et identifie le résultat attendu, les indicateurs de rendement et les objectifs fixés pour chacun d'eux. Elle explique en outre comment PAC prévoit obtenir les résultats attendus et expose les ressources financières et non financières qui seront affectées à chaque activité de programme, soit :

- Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire aux technologies de la procréation assistée
- Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée
- Services internes

2.1.1 Activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire aux technologies de procréation assistée

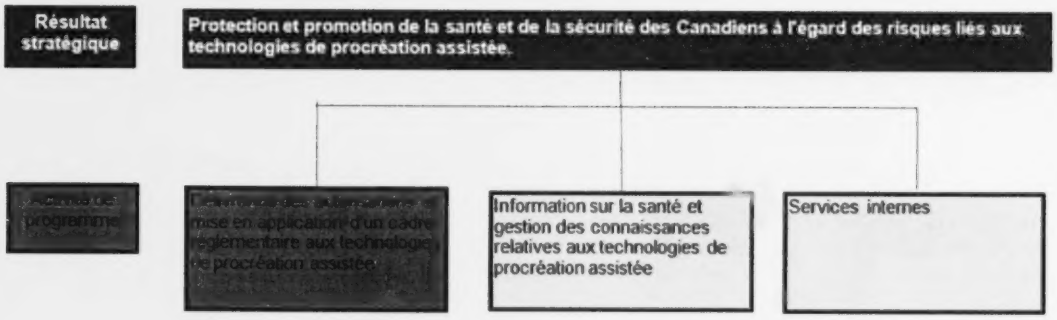

Résultats attendus de l'activité de programme - Un cadre d'autorisation et d'inspection efficace et efficient - Des intervenants bien informés et engagés	
Indicateurs de rendement	***Cibles***
À mesure que les règlements entrent en vigueur, élaborer un cadre documenté d'autorisation et d'inspection qui sera communiqué aux cliniques et aux intervenants et qui garantira que les inspections seront réalisées d'une manière conforme au cadre.	Avant la mise en vigueur des règlements et en collaboration avec les intervenants, PAC mettra l'accent sur : - l'élaboration de lignes directrices, de processus et de systèmes pour appuyer le système d'autorisation; - l'élaboration d'une stratégie d'inspection qui garantira la conformité avec la *Loi sur la procréation assistée* et ses règlements
Avant que les règlements n'entrent en vigueur, communiquer le cadre aux intervenants en utilisant divers moyens, notamment des communications directes, des présentations dans des forums professionnels, des documents écrits et des moyens électroniques tels qu'un site Web.	Avant la mise en vigueur des règlements, PAC mettra l'accent sur : - la participation à des réunions et à des forums professionnels dans le but de communiquer aux principaux intervenants la vision de l'Agence relative au cadre; - communiquer les principaux aspects du cadre aux intervenants grâce au site Web, à un bulletin et à d'autres initiatives de sensibilisation.

Ressources financières (en millions $)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
4,2	4,2	4,2

Ressources humaines (Équivalents temps plein/ETP)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
14	14	14

Résumé de l'activité de programme

L'activité de programme consiste à délivrer des autorisations pour les activités réglementées et pour les installations utilisées par des personnes ou des organismes qualifiés; évaluer les demandes en fonction des exigences des autorisations, y compris les aspects scientifiques et éthiques; effectuer des inspections périodiques dans les cliniques de PA, chez les fournisseurs de services ou dans les installations de recherche afin d'assurer la conformité; obtenir la participation ou l'appui d'autres organismes reconnus pour l'élaboration d'autres moyens d'action, par exemple, des normes, des lignes directrices et des modèles d'accréditation.

Points saillants de la planification

Pour en arriver au résultat attendu, l'Agence met en place des systèmes et des processus qui lui permettront d'appliquer les règlements en cours d'élaboration par Santé Canada. Cela comprend :

- Planifier la conception d'un système de délivrance d'autorisations afin de gérer efficacement les demandes d'autorisations attendues pour les activités et installations

contrôlées de l'industrie de la procréation assistée en se fondant sur les pratiques exemplaires et les modèles actuellement utilisés dans le portefeuille de la santé.

- Continuer à répondre à et peaufiner la méthodologie suivie pour tenir compte des préoccupations portées à l'attention de l'Agence.
- Élaborer une stratégie d'inspection qui garantira la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements.
- Travailler avec les organismes d'intervenants nationaux afin d'appuyer l'élaboration d'instruments qui faciliteront l'application du cadre réglementaire prévu, y compris des lignes directrices sur la pratique clinique destinées aux professions qui participent aux activités de procréation assistée.
- Collaborer avec des partenaires internationaux et nationaux pour cerner et formuler des stratégies visant à tenir compte de préoccupations communes, notamment la santé et la sécurité des soins internationaux liés à la procréation et les répercussions des naissances multiples.

Avantages pour les Canadiens

Grâce à cette activité de programme, PAC aidera à garantir la santé et la sécurité des donneurs, des patients et des enfants issus des technologies de procréation assistée.

2.1.2 Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances relatives aux technologies de procréation assistée

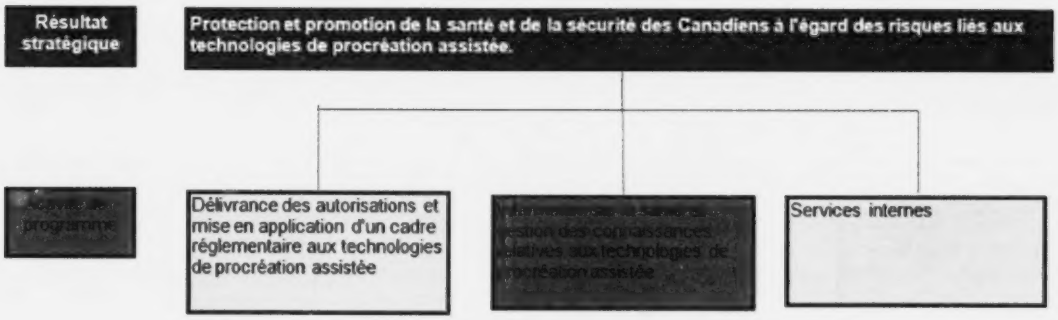

Résultats attendus de l'activité de programme - Un registre de renseignements personnels sur la santé intégré à un éventuel réseau de surveillance des activités de procréation assistée. - Les responsables des politiques, les professionnels de la santé, patients et les enfants issus de procédures de procréation assistée et chercheurs ainsi que le public canadien ont accès à l'information sur la procréation assistée.	
Indicateurs de rendement	***Cibles***
Constitution d'un registre de renseignements personnels sur la santé intégré dans un réseau de surveillance global, une fois que les règlements seront en vigueur.	Avant la mise en vigueur des règlements, PAC mettra l'accent sur : - la mise en œuvre d'un projet pilote dans lequel on utilisera des renseignements fournis volontairement pour établir la base d'un registre de renseignements personnels sur la santé
Nombre de produits d'information imprimés et distribués en vue d'une utilisation externe Nombre de personnes/organismes qui accèdent au site Web (statistiques) Résultats des enquêtes périodiques visant à évaluer l'utilité des produits	L'Agence déterminera des mesures de base liées aux produits d'information qu'elle a élaborés durant le premier exercice et qui serviront de base pour la détermination d'objectifs applicables aux exercices suivants.

Ressources financières (en millions $)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
2,6	2,6	2,6

Ressources humaines (Équivalents temps plein/ETP)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
11	11	11

Résumé de l'activité de programme

L'activité de programme comprend la tenue d'un registre de renseignements personnels sur la santé qui consolidera l'information signalée dans les rapports sur la santé au sujet des donneurs, des patients et des enfants issus des procédures de procréation assistée afin de permettre l'établissement de mécanismes de recherche et de retraçage; fournir des rapports continus sur les activités de procréation assistée contrôlées, y compris les taux de réussite des utilisateurs de procédures de procréation assistée, afin de permettre la prise de décisions informées; et fournir, grâce à un site Web ou d'autres documents tels que des brochures, de l'information publique sur les questions ou problèmes de procréation assistée.

Points saillants de la planification

Afin d'obtenir les résultats attendus, PAC prévoit entreprendre les activités suivantes :

- En utilisant des renseignements fournis volontairement, mettre en œuvre un projet pilote en 2009-2010 dans le but d'établir la base d'un registre de renseignements personnels sur la santé. L'Agence s'efforcera également de créer des partenariats pour la collecte et la diffusion de renseignements qui serviront de base à un éventuel réseau de surveillance sur la santé.
- Améliorer le site Web afin d'offrir plus d'information sur la procréation assistée et de créer des liens complémentaires avec les sites Web des partenaires de façon à offrir un accès plus complet à l'information sur la procréation assistée.

- Élaborer régulièrement des produits d'information sous diverses formes imprimées ou électroniques (p. ex. des bulletins, rapports annuels, brochures destinées aux patients, etc.) afin accroître l'accès à l'information sur la procréation assistée pour les Canadiens et de leur faire connaître davantage l'Agence, son mandat et ses initiatives.

Avantages pour les Canadiens

La création éventuelle d'un registre des renseignements médicaux personnels permettra de surveiller et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des techniques de procréation assistée. Il sera de plus une ressource précieuse pour les enfants issus de ces techniques de procréation puisqu'il leur permettra d'obtenir de l'information sur leurs antécédents médicaux et génétiques. Le registre deviendra un élément clé d'un système élargi de surveillance de la santé liée à la procréation assistée qui fournira l'information nécessaire pour déterminer si les personnes qui recourent à ces techniques et les enfants qui en sont issus risquent de subir des effets néfastes pour la santé. Ainsi, les Canadiens pourront prendre des décisions mieux éclairées quant au recours à la procréation assistée.

2.1.3 Activité de programme : Services internes

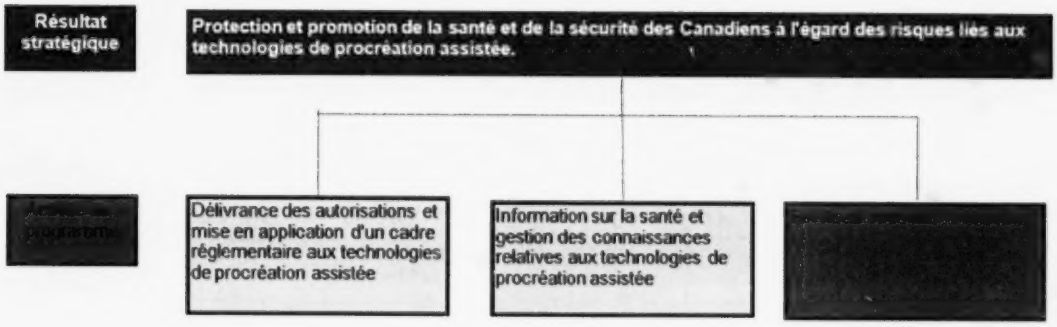

Ressources financières (en millions $)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
3,7	3,7	3,7

Ressources humaines (Équivalents temps plein/ETP)		
2009-2010	2010-2011	2011-2012
19	19	19

Résumé de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui appuient les programmes et d'autres obligations globales d'un organisme. Ces groupes sont : les services de gestion et de supervision; les services de communications; les services juridiques; les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services de technologie de l'information; les services de biens immobiliers; les services du matériel; les services d'acquisition et les services de voyage et autres services administratifs. Les services internes ne comprennent que les activités et ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'un organisme et excluent celles qui sont fournies pour un programme particulier.

PAC, en tant que nouvelle agence de petite envergure, obtient ses services internes grâce à une combinaison de services globaux fournis par l'Agence et de services fournis dans le cadre d'un protocole d'entente avec Santé Canada.

Points saillants de la planification

PAC doit relever le défi qui consiste à fournir des services internes de qualité tout en continuant à jeter les fondations d'une fonction de services globaux solide et efficace. En particulier, l'Agence a l'intention d'en arriver à fournir des politiques, des processus et des services très efficaces en matière de finances, d'acquisition, de ressources humaines, de gestion de l'information (y compris l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) et de technologie de l'information. Une partie de ce processus comprend l'examen de méthodes alternatives de prestation de services tels des marchés ou protocoles d'entente, lorsque cela est pratique. PAC examine constamment le rendement de ses services internes afin de livrer des services de qualité de façon opportune et efficace sur le plan des coûts.

Dans le domaine des ressources humaines, PAC a intégré dès le départ la planification de ses activités et la planification de ses ressources humaines et elle continuera à intégrer sa stratégie de renouvellement de l'effectif d'une manière qui s'harmonisera avec l'évolution de l'Agence. Lorsque les règlements entreront en vigueur, des plans de renouvellement de l'effectif seront mis en œuvre pour faire en sorte que PAC dispose des ressources dont elle a besoin pour pouvoir réaliser son mandat.

Les points saillants de la planification nécessaire à l'atteinte des objectifs liés aux services internes comprennent ce qui suit :

- Mettre en œuvre un système de gestion intégré qui couvre les domaines allant des ressources humaines, à la gestion des risques en passant par la gestion du rendement et la gestion financière.
- Renégocier les protocoles d'entente conclus avec les fournisseurs de services afin d'offrir un plus large éventail de services aux employés.
- Tenter d'obtenir des rétroactions de la part des employés concernant leur satisfaction par rapport au milieu de travail de l'Agence.

Les points saillants de l'activité de programme Services internes peuvent être liés aux priorités de l'Agence en matière de gestion, soit : la gestion interne, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.